MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Candidature d'inscription sur la liste des médiateurs de la cour d'appel d'AIX EN PROVENCE Renouvellement années 2024/2026

Fiche de renseignements complémentaires

Ce formulaire a pour objectifs :

- de préciser les attentes des magistrats des juridictions du ressort quant à la désignation du médiateur qui dispose du profil le mieux adapté dans chaque mesure ordonnée

- de permettre également, dès lors que la liste est publiée et mise à disposition du public, le choix d'un médiateur en médiation conventionnelle

- et par conséquent pour les candidats à l'inscription de mieux exposer leur demande.

Ce formulaire est à joindre selon les mêmes modalités que le dossier de candidature dont la date limite de dépôt a été fixée **30 juin 2023**.

□ Personne morale *(identité)* :

□ Personne physique *(identité)* :

1/ Formation initiale à la médiation

✓ Organisme de formation :

✓ Contenu et nombres d'heures :

2/ Formation continue à la médiation

✓ Organisme de formation :

✓ Périodicité et nombre d'heures :

✓ Ateliers de pratique et/ou supervision :

3/ Pratique de la médiation judiciaire

✓ Nombre de médiations judiciaires exécutées depuis 2020 – dates et magistrat :

✓ Nombre d'informations sur injonction exécutées depuis 2020 – dates et magistrat :

✓ Participation au développement de la médiation judiciaire (permanences, dispositif injonction ou autres) :

4/ Motifs des demandes d'inscription dans les domaines

✓ Civil, commercial, social :

✓ Familial :

5/ Modalités de mise en œuvre de la médiation

✓ En présentiel et/ou en visioconférence : préciser dans ce cas, fréquence et outil visio :

✓ Co-médiation : préciser systématique □ ou éventuelle □

✓ Adhésion à une association de médiation du ressort ou autre (*préciser) :*

✓ Durée moyenne d'une médiation (en mois) :

6/ Modalités et montant de la rémunération

✓ Forfait : préciser montant, nombre de séances, éventuel conventionnement CAF :

✓ Taux horaire : préciser montant, modalités, HT ou TTC :

✓ Convention d'honoraire type ou non :

7/ Autres observations